



Les recommandations de l'Anesm, des repères pour l'évaluation

*Journées interrégionales
2009*



Présentation de l'Anesm

Les missions principales de l'Anesm

- Validation (ou élaboration si carence) de :
 - références ;
 - procédures ;
 - recommandations de bonnes pratiques professionnelles.
- Habilitation des organismes extérieurs qui procèdent à l'évaluation externe.

Les autres missions de l'Anesm

- Valoriser et diffuser l'ensemble de ces procédures, références et recommandations.
- Déterminer les principes fondamentaux garantissant la qualité des procédures suivies en matière d'évaluation interne et externe et assurant leur articulation et complémentarité.
- Favoriser et promouvoir toute action d'évaluation ou d'amélioration de la qualité des prestations délivrées dans le domaine social et médico-social.
- Contribuer à l'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) à caractère expérimental.

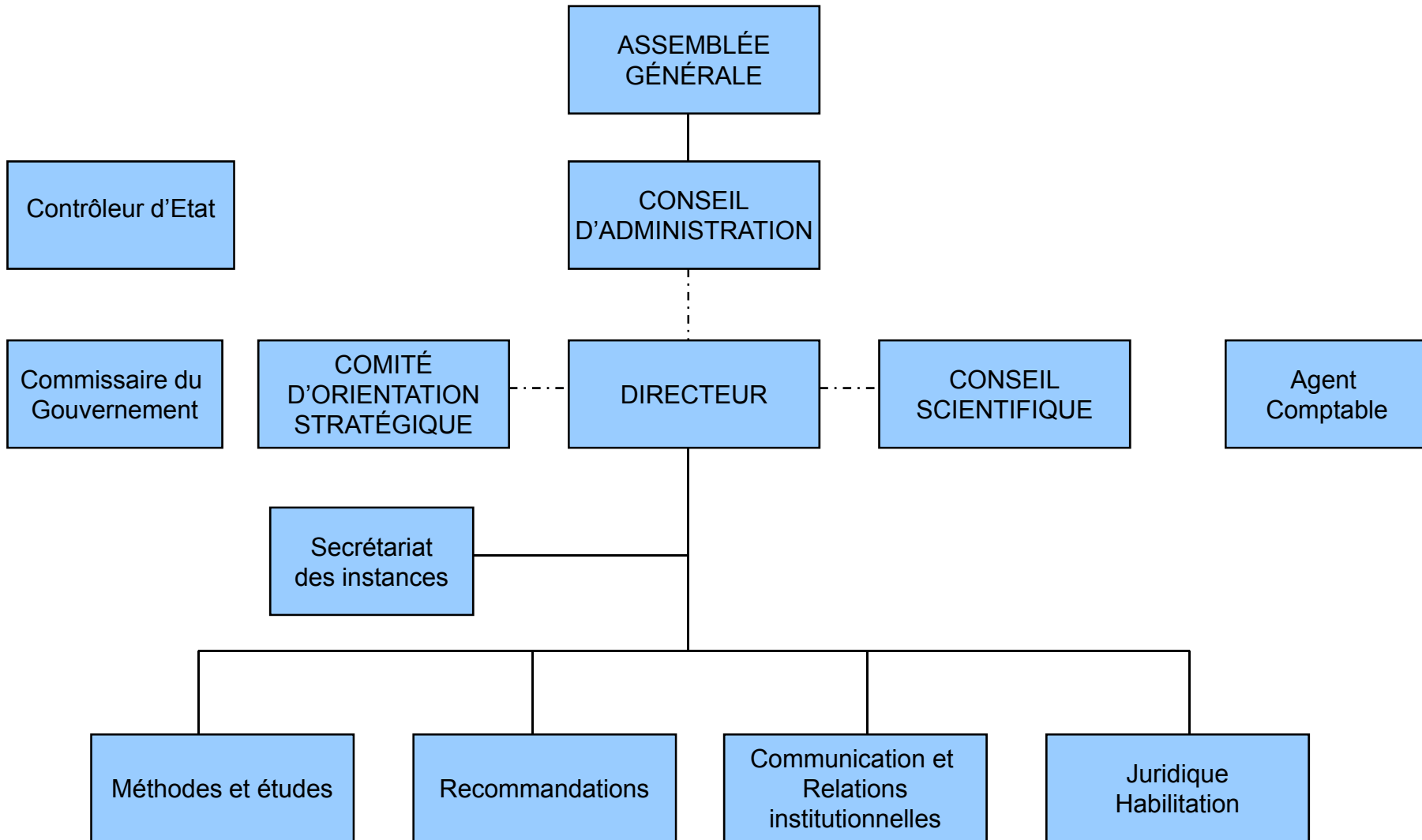
Les autres missions de l'Anesm

- Réaliser ou faire réaliser toute étude qui lui paraît nécessaire.
- Proposer aux pouvoirs publics des évolutions législatives ou réglementaires.
- Concevoir et exploiter un système d'information.
- Diffuser un bilan annuel des recommandations et des progrès de l'évaluation.
- Procéder à des échanges avec les organismes nationaux et étrangers compétents dans le même champ.

Le champ de compétence de l'Anesm (art. 312-1 CASF)

- Les personnes âgées
- Les personnes handicapées
- L'inclusion sociale
- La protection de l'enfance (ASE, PJJ)
- Les protections juridiques des majeurs

Organisation



La programmation des recommandations

- Identification de thèmes des recommandations à produire en croisant :
 - des critères d'éligibilité,
 - des critères de priorisation,
 - les champs couverts par l'évaluation externe,
 - les moyens de l'Agence.

Les réalisations de l'Anesm

- **Les thèmes des recommandations disponibles**
 - Evaluation interne (mise en œuvre)
 - Expression et participation des usagers
 - Bienveillance
 - Stratégie d'adaptation à l'emploi
 - Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents
 - Rôle de l'encadrement dans la prévention de la maltraitance en établissement
 - Ouverture de l'établissement
 - Attentes de la personne et projet personnalisé
 - Accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
 - Rôle de l'encadrement dans la prévention de la maltraitance à domicile
 - Conduite de l'évaluation interne
- **La procédure d'habilitation et le suivi de l'évaluation externe**
- **Le suivi de l'évaluation interne au niveau national**



Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

5 rue Pleyel – Bâtiment Euterpe - 93200 Saint-Denis

Téléphone : 01 48 13 91 00 / Fax : 01 48 13 91 22

Site : www.anesm.sante.gouv.fr

Contact : anesm.communication@sante.gouv.fr